

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 108 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Michel ACREMENT - René AINARDI - Zaven ALEXANIAN - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Robert ASSANTE - Jean AYL - Salomon BENICHO - Jean-Marc BENZI - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Annick BOET - Jean-Louis BONAN - Jean BONAT - Philippe BONIFAY - Patrick BORE - Eugène BOUJOT - Valérie BOYER - Robert BRET - Sylvie BRUNET - Philippe CAMILLIERI - Nicole CANTREL - Christian CARBONEL - Marie-Thérèse CARDONA - Anne-Marie CARNUS - Gérard CHENOZ - Jean-Claude COLOMBO - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Paul-Jean CRISTOFARI - Paul DAUMAS - Claude DAUMERGUE - Pierre DEFENDINI - Sylvia DOUCET - Frédéric DUTOIT - Janine ECOCHARD - Michelle EMERY - Monique ENGELHARD - André ESSAYAN - Michel FORNERIS - Marie-Thérèse FOURNIER - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Françoise GAYDA - Roland GIBERTI - Daniel GILER - Catherine GINER - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Jean-Claude GUERAUD - Albert GUIGUI - Bernard JACQUIER - Henri LAFITE - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Marie-Yves LE DRET - Eric LEOTARD - Ange LETTIERI - Antoine LORENZI - André MALRAIT - Stéphane MARI - Jean-Claude MARIN - Guy MARTIN - Patricia MASSARO - Didier MAURY - Christian MAYADOUX - Muriel MENCACCI-GRAND - Laurent MICHEL - Marie-Thérèse MINASSIAN - Maryse MONOD - Jean MONTAGNAC - Yves MORVAN - Marie-France MOURET - Pascal MUNIER - Renaud MUSELIER - Bernard OLIVER - Christine ORTIZ - Marie-Françoise PALLOIX - Pierre PARSY - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Pierre PENE - Gérard PEPE - Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Claude PICCIRILLO - Christian RAYNAUD - Monique ROBINEAU - Jacques ROCCA SERRA - Henri RUGGERI - Roger RUZE - André SABDES - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Louis TOURRET - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Séréna ZOUAGHI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gabrielle ANTONI représentée par Antoine LORENZI - Pauline BANZO représentée par Jean BONAT - Marcel BENASSI représenté par Marie-Françoise PALLOIX - Marc BERNARD représenté par François-Noël BERNARDI - Vincent BURRONI représenté par Didier MAURY - Benjamin CHAPPE représenté par Gérard BISMUTH - Eric DIARD représenté par Pierre PARSY - Jean DUFOUR représenté par Annick BOET - Claude FRIGANT représenté par Christian MAYADOUX - Claude GALLIZIA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Samia GHALI représentée par Francis ALLOUCH - Robert HABRANT représenté par Marie-France MOURET - Mourad KAHOU - représenté par Henri RUGGERI - Eric LE DISSES représenté par Maxime TOMMASINI - Bernard LIEBGOTT représenté par Alain LAURENS - Patrick MAGRO représenté par Elisabeth PERRENOT-MARQUE - André MOLINO représenté par Robert BRET - Pierre-François PAOLACCI représenté par Pierre DEFENDINI - Michel PEZET représenté par Stéphane MARI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Christyane PAUL - Claudine SOLERIEU représentée par Christian RAYNAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Roger BERANGER - Geneviève BOBBIA-TOSI - Jean-Jacques BONTOUX - Miloud BOUALEM - Alain DE GANTES - Nicole DESMATS - Christiane DINARDO - Bernard GUARINO - Jean-Claude IMBERT - Michèle LARIVIERE - Jean-François MATTEI - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Nabil M'RAD - René OLMETA - Maurice PETIT - Georges ROSSO - Philippe SANMARCO - Catherine SANTINI - André VARESE - Claude VILLANI-LEONI - Lucien WEYGAND.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

ECO 010-189/08/CC

■ Participation de la Communauté urbaine à l'association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Marseille Provence Métropole Ouest - Attribution d'une subvention pour l'année 2008 **DUFHHPI 08/759/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine, compétente en matière d'insertion par l'économie, s'est engagée dans le développement d'une stratégie communautaire en matière d'insertion par l'économie à l'échelle de son territoire.

Cette intervention repose sur 3 PLIE développés selon les spécificités des 3 bassins qui composent la Communauté Urbaine :

- ✓ Le PLIE Marseille Provence Métropole Est,
- ✓ Le PLIE Marseille Provence Métropole Centre,
- ✓ Le PLIE Marseille Provence Métropole Ouest.

Marseille Provence Métropole soutient les structures associatives gestionnaires de ces PLIE conformément aux protocoles d'accord qui définissent leur mise en œuvre et les engagements financiers des différents partenaires.

Le protocole d'accord du PLIE MPM Ouest couvre les communes de Carry-le-Rouet, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Gignac-la-Nerthe, le Rove, Marignane, Saint-Victoret et Sausset-les-Pins. Il a été approuvé par le Conseil de Communauté du 30 mars 2006 pour les années 2006 – 2009.

Les objectifs d'activité fixés par le dit protocole d'accord pour l'année 2007, étaient les suivants :

- poursuivre le suivi de 130 adhérents de l'ancien protocole, et des 200 adhérents de l'année 2006,
- intégrer 200 nouveaux adhérents en « parcours actif »,
- permettre la sortie en emploi durable (signature d'un contrat d'une durée de 6 mois minimum après l'accès à l'emploi) de 40% des adhérents.

Au 13 décembre 2007 :

- 417 personnes ont été accompagnées,
dont 154 nouvelles personnes entrées en « parcours actif » en 2007, et 263 auparavant,
- 53 personnes ont accédé à un emploi durable.

Le bilan intermédiaire de l'évaluation conduite auprès du PLIE MPM Ouest pour les années 2004 à 2006 montre que celui-ci a su :

- ↳ accompagner les publics les plus en difficulté de son territoire,
- ↳ développer de nouveaux projets permettant de former, mettre en situation de travail ou dynamiser les bénéficiaires,
- ↳ approfondir les partenariats opérationnels entre les acteurs de l'insertion professionnelle,
- ↳ analyser et observer les besoins des demandeurs d'emploi les plus en difficulté pour développer de nouvelles actions.

Compte tenu de ces résultats et des engagements pris dans le protocole d'accord, la Communauté urbaine versera sa participation financière annuelle, soit 120 000 €.

Pour l'année 2008, conformément au projet déposé par la Communauté urbaine pour l'appel à projets du FEDER « Compétitivité régionale et emploi », il sera demandé au PLIE MPM Ouest :

- ↳ d'inciter les maîtres d'ouvrage publics et privés à introduire des clauses d'insertion dans leurs marchés,
- ↳ d'élaborer avec les entreprises du BTP une charte d'insertion leur demandant de recruter des publics en insertion issus des quartiers en politique de la ville, et de la mettre en œuvre.

Les modalités de versement de cette subvention font l'objet de la convention n° 06/1114 du 23 mai 2006.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La circulaire DGEFP 99/40 du 21 décembre 1999 sur le développement des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi ;
- La délibération n°ECO1/296/CC du Conseil de Communauté du 11 octobre 2002 définissant les orientations communautaires en matière d'insertion par l'économie ;
- La délibération n°ECO 14/183/CC du Conseil de Communauté du 30 mars 2006 relative à l'adoption du protocole d'accord pour la mise en œuvre du PLIE Marseille Provence Métropole Ouest 2004-2006 ;
- La délibération n° ECO 10/089/CC du Bureau de la Communauté relative à l'approbation d'une convention entre la Communauté urbaine et l'association du PLIE MPM Ouest ;
- Le nouveau protocole de mise en œuvre du PLIE MPM Ouest 2006 – 2009 ;
- La convention n°06/1114 du 23 mai 2006 ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Communauté urbaine est compétente de plein droit en matière d'insertion par l'économique,
- Que la Communauté urbaine souhaite continuer à développer une politique d'insertion par l'économique partenariale à l'échelle du territoire communautaire,
- Que la Communauté urbaine est signataire du protocole d'accord du PLIE MPM Ouest,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 120 000 € pour l'année 2008 selon les conditions prévues dans la convention d'attribution de subvention (n°06/1114) liant la Communauté Urbaine et l'Association du PLIE MPM Ouest pour la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Marseille Provence Métropole Ouest.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2008 de la Communauté urbaine, sous-politique E 120 – Nature 6574 – Fonction 90.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Développement économique - Zones
d'Aménagement concerté

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Jean-Louis TOURRET

Jean-Claude GAUDIN